

PALATINE PATRIMOINE

Fonds Commun de Placement

Relevant de la directive 2009/65/CE

Rapport Annuel 2015



PALATINE PATRIMOINE

FCP à vocation générale

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2009/65/CE

DIVERSIFIE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

31/12/2015

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPCVM d'OPC** : Jusqu' à 100% de l'actif net

► **Objectif de gestion et stratégie d'investissement :**

L'OPCVM a pour objectif de gestion, à travers une allocation flexible, la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur composite de référence, sur un horizon de 5 ans, grâce à une gestion totalement discrétionnaire et dynamique d'un portefeuille diversifié constitué de titres détenus en direct et/ou d'une sélection d'OPCVM et FIA actions, obligations, monétaires ou diversifiés. L'OPCVM peut détenir jusqu'à 100 % d'OPCVM et FIA de droit français et/ou européen. La gestion est généralement orientée plus particulièrement sur les marchés actions, sans contrainte sectorielle. Toutefois, elle peut donner la priorité aux obligations lorsqu'elle juge leur potentiel de valorisation supérieur à celui des actions. Suivant les configurations des marchés, la gestion peut être active ou passive. Ainsi dans des phases de hausse continue, elle aura tendance à conserver ses positions. A l'inverse, dans des phases de retournement ou d'instabilité, des arbitrages fréquents pourront être opérés pour rechercher de la surperformance.

La part des OPCVM et FIA, détenant des titres à haut rendement pour plus de 10% de leur actif, et des titres à haut rendement détenus en direct est limitée à 30% de l'actif net de l'OPCVM. Globalement, les FIA représenteront au maximum 30% de l'actif.

L'indicateur de comparaison a posteriori de l'OPCVM est composé, pour 50% de l'indice MSCI World dividendes nets réinvestis et pour 50% de l'indice EuroMTS 3-5 ans.

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs fondée sur une analyse approfondie des différentes classes d'actifs, dans un deuxième temps elle vise à investir dans la sélection la plus adéquate.

Ces choix sont faits de façon pragmatique, sans recours à des outils quantitatifs. L'OPCVM a tendance à conserver ses positions et les arbitrages entre OPCVM et/ou FIA restent limités. Dans le cadre de cette gestion discrétionnaire, la gestion prendra ses décisions suivant les opportunités qu'elle détecte et en fonction de ses anticipations.

Le fonds pourra chercher à tirer profit des évolutions des marchés de taux par une gestion active de la sensibilité permettant de s'exposer à la hausse comme à la baisse des taux à l'intérieur d'une fourchette entre -4 et +4.

L'OPCVM pourra utiliser les instruments dérivés de façon à exposer ou couvrir les actifs du fonds sur les taux d'intérêts et ou sur les marchés actions. Ces instruments seront utilisés afin d'atteindre l'objectif de gestion dans la limite d'une fois son actif net. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du hors-bilan est de 200% maximum de l'actif net.

L'exposition au risque de change est limitée à 40% de l'actif net.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement réinvestis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 12h ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 5 ans

► **Indicateur de référence :**

L'indicateur de comparaison du FCP est composé pour 50% de l'indice MSCI World dividendes nets réinvestis et pour 50% de l'indice Euro MTS 3-5 ans.

L'indice actions MSCI World, représentatif des plus grandes capitalisations des places boursières mondiales, est calculé en euros et en cours de clôture.

Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site www.msci.com.

La gamme d'indices EuroMTS offre six plages de maturité et est représentative à la fois du marché d'emprunts d'état de la zone euro et des diverses maturités, à partir d'un an, qui composent la courbe des taux en euro. Les informations sur cet indice sont notamment disponibles sur le site internet www.euromtsindex.com.

Le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Aucune corrélation avec l'indicateur n'est recherchée par la gestion ; par conséquent, le portefeuille ne suit pas la composition de l'indice et la performance du FCP peut s'éloigner durablement de celle de cet indicateur.

► Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion ; ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du FCP dépendra des marchés et des OPCVM et FIA sélectionnés par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les marchés les plus performants et qu'elle ne sélectionne pas les meilleurs OPCVM et FIA.

Risque de perte en capital : Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie, ni de protection du capital investi. Le souscripteur peut ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque de taux : Le FCP peut, à tout moment, être totalement exposé au risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt pouvant varier en fonction des titres à taux fixe détenus et entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de crédit : Le FCP peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions : Le FCP peut, à tout moment, être exposé aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'OPCVM est exposé à des sociétés dont la taille de capitalisation peut être faible. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels l'OPCVM peut être exposé, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance...) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque de change (40% maximum) : Le portefeuille peut être exposé au risque de change pour la part des titres, libellés dans une autre devise que l'euro, non couverts contre ce risque.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Les marchés européens d'actions ont connus une année agitée, avec un début d'année en forte hausse et une fin d'année marquée par plusieurs épisodes baissiers, notamment en août-septembre et en décembre. L'année a démarré en fanfare grâce à la combinaison de plusieurs évènements positifs : baisse de l'euro, baisse du pétrole et baisse des taux, accélérée par l'annonce fin janvier de la mise en place d'une politique de Quantitative Easing de la part de la BCE. A partir de la mi-avril, la remontée des taux longs a stoppé le mouvement haussier des actions. La consolidation des bourses s'est accélérée en fin d'été, puis en décembre, en raison de la crainte d'un ralentissement prononcé de la Chine et du plongeon des matières premières. Au terme d'une année agitée, les bourses européennes affichent les performances suivantes : +3.8% sur l'Eurostoxx 50 (hors coupons), +8.5% sur le CAC 40, et +9.5% sur le DAX.

Sur les marchés obligataires, l'année a marquée par un mouvement en deux temps. Le début d'année a été faste, soutenu par l'annonce, puis la mise en œuvre du programme d'assouplissement quantitatif (QE) de la BCE. Bien que largement anticipé, ce programme a surpris les investisseurs par son

envergure, conduisant à une accélération de la baisse des rendements des obligations souveraines. Les rendements sur les papiers souverains ont marqué un point bas à la mi-avril, touchant des niveaux records. Ainsi, le Bund allemand à 10 ans a vu ses rendements s'effondrer, passant de 0.54% fin décembre 2014, à 0.07% le 20 avril, un niveau record ! L'OAT française à 10 ans a suivi le même mouvement, le point bas étant atteint le 15 avril à 0.35%. A partir de la mi-avril, les rendements sur les marchés de taux souverains se sont nettement tendus, notamment au cours du deuxième trimestre. Ainsi, le Bund allemand à 10 ans est passé d'un rendement de 0.07% seulement, à la mi-avril, à 0.76% fin juin. L'OAT française à 10 ans a suivi la même trajectoire, atteignant 1.20% de rendement à la fin juin. Les marchés périphériques ont accentué le mouvement. Au cours de l'été et jusqu'à début décembre, les taux long se sont détendus, grâce à la poursuite de l'action de la BCE et à des statistiques montrant un niveau d'inflation faible, voire négatif, en raison de la chute accélérée du baril. Début décembre enfin, les rendements se sont à nouveau tendus significativement (+20 points de base sur le Bund à 10 ans), à l'annonce des nouvelles mesures de politique monétaire de la BCE, début décembre. En effet, le fait que le QE soit prolongé, mais que la taille des interventions mensuelles de la BCE ne soit pas augmentée a déçu certains intervenants. Ainsi, le Bund allemand à 10 ans termine l'année sur un rendement de 0.62% à la fin décembre. L'OAT française à 10 ans a suivi la même trajectoire, terminant l'année à 0.99% de rendement sur le 10 ans.

La nouvelle orientation et dénomination du fonds a été mise en œuvre à partir du 1er octobre 2015. Le fonds devient un fonds flexible avec un indice de référence 50% actions (MSCI World dividendes réinvestis) et 50% obligations de la zone euro (EURO MTS 3-5 ans). Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre, la V.L. progresse de +4.50%, contre un indice en hausse de +4.43%.

A la fin du mois de décembre, l'exposition actions atteint 59%, dont 26% sur l'Europe qui est de fait nettement surpondérée. L'exposition obligataire atteint 23% de l'actif net du portefeuille.

Sur l'ensemble de l'année 2015, la valeur liquidative enregistre une performance de **+6.27%**, à comparer avec son indicateur de référence en hausse de **5.59%**.

Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2015, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques

- IV - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Exercice des droits de vote :

La société de gestion a défini dans son document « politique de vote » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

La participation au vote s'exercera seulement pour les sociétés françaises, dans la mesure où les documents d'information de l'assemblée auront été obtenus, et ce :

- Systématiquement, pour les sociétés composant l'indice SBF 120 ; la société de gestion suivra alors les recommandations formulées par l'AFG ;
- Systématiquement, à partir d'un seuil de détention consolidée de 15 millions d'euros pour les autres sociétés françaises ;
- Ponctuellement ou sur événement en dehors des cas ci-dessus, si le gérant souhaite exprimer un vote de soutien ou manifester son désaccord, ou en cas de difficultés importantes faisant courir un risque important aux actionnaires.

La société n'exclut aucune possibilité de choix de vote et la politique de vote est sauf exception la suivante :

- Résolutions qui ne paraissent pas contraires aux intérêts des actionnaires minoritaires :
Les pouvoirs sont confiés au Président de la société.
- Résolutions tendant à affaiblir le rôle de l'actionnaire minoritaire ou allant contre son intérêt :
Vote contre.
- Résultats inférieurs à ce que la société a fait espérer :
Abstention ou vote contre.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique de vote et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Palatine Asset Management – 42, rue d'Anjou – 75382 PARIS Cedex 08

Commission de mouvements :

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier est intégralement reversée à la société de gestion.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires :

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- | | |
|---|---|
| - Tarification | - Confidentialité |
| - Qualité de l'exécution | - Organisation de réunions avec les émetteurs |
| - Qualité des analyses | - Qualité du back – office |
| - Qualité du conseil | - Traitement des litiges |
| - Capacité à intervenir dans des situations spéciales | |

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation et l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2015 est disponible sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Support d'information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

L'information sur les modalités de prise en compte par la société de gestion de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) figure sur le site internet de Palatine Asset management www.palatine-am.com rubrique ISR.

Le FCP PALATINE PATRIMOINE ne prend pas en compte les critères ESG.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

- V - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 31/12/2015 : - OPCVM = 58,66 % de l'actif net

- VI - OPC investis à plus de 20 % en OPCVM ou FIA

Frais indirects supportés par le FCP en 2015 :

- Frais courants des OPCVM ou FIA détenus : 0,58% TTC de l'actif.
- Commission de souscriptions/rachats : Aucune commission n'est prélevée lors de la souscription ou le rachat d'autres OPCVM et FIA.
- Rémunération de prises en pension : néant.

- VII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Depuis le 1^{er} octobre 2015 :

- Changement de dénomination du Fonds GERER PERFORMANCE qui devient PALATINE PATRIMOINE,
- Changement d'indicateur de référence, qui est désormais composé pour 50% de l'indice MSCI World dividendes nets réinvestis et pour 50% de l'indice Euro MTS 3-5 ans à la place de l'OAT TEC 10 + 1% ;
- Allongement de la durée de placement recommandée qui passe de 3 ans à 5 ans.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.

Philippe Pace

Commissaire aux comptes

Inscrit à la Compagnie Régionale de Paris

Expert comptable

Inscrit au tableau de l'Ordre de Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2015**

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
PALATINE PATRIMOINE**

SOCIETE DE GESTION

PALATINE ASSET MANAGEMENT
42, rue d'Anjou
75008 PARIS

DEPOSITAIRE

CACEIS BANK
1-3, place Valhubert
75013 PARIS

*3, rue de l'Arrivée - 75015 Paris
tél. 01 45 38 36 37 - fax 01 73 76 86 18*

Membre d'une association de gestion agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

APE 6920Z - SIRET 433 869 559 00032

Philippe Pace

Commissaire aux comptes

Inscrit à la Compagnie Régionale de Paris

Expert comptable

Inscrit au tableau de l'Ordre de Paris

FCP PALATINE PATRIMOINE
PALATINE ASSET MANAGEMENT
42, rue d'Anjou
75008 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par le directoire de la société de gestion, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds commun de placement PALATINE PATRIMOINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants : mes appréciations ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux OPCVM, prévus par le règlement ANC 2014-01 du 14 janvier 2014, ainsi que sur l'existence et l'évaluation des instruments financiers en portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 11 avril 2016



Philippe PACE,
Commissaire aux comptes,
Inscrit à la Compagnie Régionale de Paris

BILAN ACTIF AU 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	1 627 635,07	1 473 999,27
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	1 014 525,27
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 014 525,27
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 627 635,07	459 474,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 611 951,33	459 474,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	15 683,74	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	57 149,03	44 847,13
Liquidités	57 149,03	44 847,13
Total de l'actif	1 684 784,10	1 518 846,40

BILAN PASSIF AU 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres		
Capital	1 607 215,04	1 444 739,19
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	45 068,50	51 207,27
Résultat de l'exercice (a, b)	9 135,96	21 546,23
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	1 661 419,50	1 517 492,69
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	23 364,60	1 353,71
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	23 364,60	1 353,71
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	1 684 784,10	1 518 846,40

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 700,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	21 900,00	34 175,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	2 625,00
Total (1)	23 600,00	36 800,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	36,45	28,47
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	36,45	28,47
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	23 563,55	36 771,53
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	14 693,01	14 961,68
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	8 870,54	21 809,85
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	265,42	-263,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	9 135,96	21 546,23

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité
- prudence
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois

A- Règles d'évaluation des actifs :

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

1. Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

2. Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Compte tenu de la situation actuelle des marchés, les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiquées ci-dessus, peuvent s'écarter sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

3. Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion (FCP) ou du Conseil d'Administration (SICAV) en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

4. Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)
TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN)
ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

5. OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

6. Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

7. Instruments financiers à terme :

7.1 Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

7.2 Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

7.2.1 Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion (FCP) ou du Conseil d'Administration (SICAV).

7.2.2 Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

B- Frais de gestion :

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC ou fonds d'investissement) : 0.99% TTC de l'actif net, taux maximum jusqu'au 30 septembre 2015 et 0.80% TTC à partir du 01/10/2015.

Commission de surperformance : 20% de la part de surperformance supérieure à la moyenne arithmétique de l'indice OAT TEC 10 +1%

Le rendement annualisé est calculé - pour le premier exercice - par rapport à la date de création du fonds, et pour les exercices ultérieurs, par rapport au 1er jour ouvrable de janvier de l'exercice social. La commission de surperformance doit faire l'objet d'une provision calculée à chaque établissement de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance du fonds par rapport à la moyenne arithmétique de l'indice OAT TEC10 +1% la provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les éventuelles reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations. La commission de surperformance est perçue à chaque fin d'exercice et lors de chaque rachat pour le prorata des parts rachetées.

La commission de surperformance est suspendue à partir du 01/10/15 jusqu'au 31 décembre 2015 et ne reprendra que le 1^{er} janvier 2016 suite à la mutation du FCP GERER PERFORMANCE qui est devenu PALATINE PATRIMOINE le 01/10/15.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2015 EN EUR

	31/12/2015	31/12/2014
Actif net en début d'exercice	1 517 492,69	1 520 247,42
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	48 774,59	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	0,00	-38 094,62
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	70 837,76	72 504,77
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-26 923,41	-21 011,41
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	810,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-960,00	0,00
Frais de transactions	-18,90	0,00
Différences de change	8,69	9,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	42 527,54	-37 972,62
Différence d'estimation exercice N	-600 595,85	-643 123,39
Différence d'estimation exercice N-1	643 123,39	605 150,77
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 870,54	21 809,85
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	1 661 419,50	1 517 492,69

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 149,03	3,44
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	57 149,03	3,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	USD						Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	84,98	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	31/12/2015
Créances	
Total des créances	0,00
Dettes	
Achats à règlement différé	22 263,96
Frais de gestion	1 100,64
Total des dettes	23 364,60

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	31	48 774,59
Parts rachetées durant l'exercice	0	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	31	48 774,59

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2015
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	14 693,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,94
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2015
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2015
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2015
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			974 779,36
	FR0000978454	PALATINE EURO SMALL CAP	100 191,00
	FR0000299877	PALATINE INSTIT. C	255 442,00
	FR0010377564	SEM OPTIMUM FCP 3DEC	286 663,40
	FR0000930455	UNI HOICHE C 3DEC	79 976,93
	FR0000095200	UNIGESTION SI.	252 506,03
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2015	31/12/2014
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	9 135,96	21 546,23
Total	9 135,96	21 546,23

	31/12/2015	31/12/2014
PALATINE PATRIMOINE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9 135,96	21 546,23
Total	9 135,96	21 546,23

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2015	31/12/2014
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	45 068,50	51 207,27
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	45 068,50	51 207,27

	31/12/2015	31/12/2014
PALATINE PATRIMOINE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	45 068,50	51 207,27
Total	45 068,50	51 207,27

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
 CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
 EXERCICES

	30/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Actif net en EUR	1 643 823,54	1 561 977,92	1 520 247,42	1 517 492,69	1 661 419,50
Nombre de titres	1 213	1 121	1 051	1 025	1 056
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 355,17	1 393,37	1 446,47	1 480,48	1 573,31
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	12,85	49,95	42,67
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	15,84	4,82	21,09	21,02	8,65

3.12. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ISLANDE				
LANDSBANKI ISLANDS TEC10 24/09/14 - EN DEFAULT	EUR	800 000	0,00	0,00
TOTAL ISLANDE			0,00	0,00
TOTAL Obligations & val. ass. ng. sur mar. régl. ou ass.			0,00	0,00
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			0,00	0,00
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI ACTIONS EMERGENTS Part P	EUR	71,649	32 039,28	1,93
LYXOR ETF JAPAN TOPIX FCP	EUR	600	68 394,00	4,12
PALATINE EURO SMALL CAP	EUR	92,262	100 191,00	6,03
PALATINE INSTIT. C	EUR	100	255 442,00	15,37
SEM OPTIMUM FCP 3DEC	EUR	244	286 663,40	17,26
UNI HOICHE C 3DEC	EUR	313,009	79 976,93	4,81
UNIGESTION SI.	EUR	572,602	252 506,03	15,20
TOTAL FRANCE			1 075 212,64	64,72
LUXEMBOURG				
AMUNDI BOND EURO AGGREGATE CL.IE CAP.	EUR	75	100 965,75	6,08
FIDELITY AMERICA FD A EUR C.	EUR	13 103	301 106,94	18,12
LYXOR SP 500 UCITS ETF D DIS	EUR	7 000	134 666,00	8,11
TOTAL LUXEMBOURG			536 738,69	32,31
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 611 951,33	97,03
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés				
LUXEMBOURG				
AMUNDI EQY INDIA AEC	EUR	127,801	15 683,74	0,94
TOTAL LUXEMBOURG			15 683,74	0,94
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés			15 683,74	0,94
TOTAL Organismes de placement collectif			1 627 635,07	97,97
Dettes			-23 364,60	-1,41
Comptes financiers			57 149,03	3,44
Actif net			1 661 419,50	100,00

PALATINE PATRIMOINE	EUR	1 056	1 573,31	
----------------------------	------------	--------------	-----------------	--